



INFORMACIONES ADMINISTRATIVAS
MEDDELELSER FRA ADMINISTRATIONEN
VERWALTUNGSMITTEILUNGEN
ΔΙΟΙΚΗΤΙΚΕΣ ΠΛΗΡΟΦΟΡΙΕΣ
ADMINISTRATIVE NOTICES
INFORMATIONS ADMINISTRATIVES
INFORMAZIONI AMMINISTRATIVE
MEDEDELINGEN VAN DE ADMINISTRATIE
INFORMAÇÕES ADMINISTRATIVAS
HALLINNOLLISIA TIEDOTUKSIA
ADMINISTRATIVA MEDDELANDEN

Spécial COMMISSION
BRUXELLES

COURS DE LANGUES

ETE 1995

(Fiche A. 13.04 du Programme de formation)

COURS INTENSIFS

- * ALLEMAND
- * ANGLAIS
- * ESPAGNOL
- * FRANÇAIS

Date limite pour la réception des demandes de participation :

9 JUIN 1995

Information : Secrétariat des cours de langues

Téléphone : 51160

Télécopieurs : 51106 - 60751

Adresse : Loi 57 - 6/46 ou Loi 57 6/41

Les cours intensifs (60 heures)* sont donnés dans les langues et aux niveaux et dates ci-après :

ALLEMAND du 10 au 24 juillet 1995 de 9h.00 à 13h.00 et de 14h.00 à 16h.00	2 semaines	Débutant	(Module 1)
ALLEMAND du 4 au 15 septembre 1995 de 9h.00 à 13h.00 et de 14h.00 à 16h.00	2 semaines	Avancé	(Module 5)

ANGLAIS du 3 au 14 juillet 1995 de 9h.00 à 13h.00 et de 14h.00 à 16h.00	2 semaines	Avancé	(Module 5)
ANGLAIS du 28 août au 15 septembre 1995 de 9h.00 à 13h.00	3 semaines	Avancé	(Module 5)
ANGLAIS du 28 août au 15 septembre 1995 de 9h.00 à 13h.00	3 semaines	Avancé	(Module 6)

- * étalés sur :
 - 2 semaines : à raison de 6 heures par jour
 - 3 semaines : à raison de 4 heures par jour

Les cours intensifs (60 heures)* sont donnés dans les langues et aux niveaux et dates ci-après :

ESPAGNOL du 3 au 14 juillet 1995 de 9h.00 à 13h.00 et de 14h.00 à 16h.00	2 semaines	Intermédiaire	(Module 4)
ESPAGNOL du 4 au 22 septembre 1995 de 9h.00 à 13h.00	3 semaines	Débutant	(Module 1)

FRANCAIS du 3 au 24 juillet 1995 de 9h.00 à 13h.00	3 semaines	Intermédiaire	(Module 3)
FRANCAIS du 3 au 14 juillet 1995 de 9h.00 à 13h.00 et de 14h.00 à 16h.00	2 semaines	Intermédiaire	(Module 4)
FRANCAIS du 28 août au 15 septembre 1995 de 9h.00 à 13h.00	3 semaines	Avancé	(Module 5)
FRANCAIS du 28 août au 15 septembre 1995 de 9h.00 à 13h.00	3 semaines	Avancé	(Module 6)

- * étalés sur :
 - 2 semaines : à raison de 6 heures par jour
 - 3 semaines : à raison de 4 heures par jour

POUR VOUS INSCRIRE :

- * Les formulaires "Demande de participation à une action de formation" (D.P.A.F.) peuvent être retirés auprès du secrétariat de chaque Direction générale/Service et doivent être transmis **dûment complétés**, par la voie hiérarchique et par l'intermédiaire du **coordonnâtes en matière de formation**, à l'Unité Formation IX.A.2. - SECTEUR COURS DE LANGUES.
- * Les demandes présentées par une Direction générale ou un Service donnent une priorité sur les demandes présentées sur initiative individuelle.
- * Les demandes seront satisfaites dans la limite des places disponibles.
- * Aux fins de la vérification du niveau, les demandeurs pourront être invités à se présenter à un test.
- * Les demandeurs seront inscrits aux cours et seront convoqués par courrier en temps utile.

CORRIGENDUM

I.A. Spécial Commission Bruxelles 19.04.1995

COURS DE LANGUES - PERFECTIONNEMENT CIBLE
p. 2 : Le français professionnel écrit : 3ème module - LIRE :
"FR : Prise de notes, comptes rendus et résumés"